



Eidgenössisches  
Volkswirtschaftsdepartement  
HANDELSABTEILUNG

Département fédéral  
de l'Economie publique  
DIVISION DU COMMERCE

Berne, le 19 août 1949.

A la  
maison Ciba S.A.,  
B â l e .

A la  
maison Geigy S.A.,  
B â l e .

A la  
maison Sandoz S.A.,  
B â l e .

A la  
maison Hoffmann- La Roche &  
Cie S.A.,  
B â l e .



To. Jap. 842.9.c.  
Exportations au Japon.

ad 32.

Messieurs,

Par votre lettre du 30 juin écoulé, reçue le 5 crt., vous soulevez la question de la reprise des exportations suisses vers le Japon et relevez en particulier le déficit de 1: 10 de notre balance commerciale avec ce pays. Vous souhaiteriez voir mettre les importations au service de vos exportations. Votre exposé a retenu toute notre attention et nous nous empressons de vous faire savoir ce qui suit:

La reprise des exportations suisses vers le Japon est un problème qui nous préoccupe depuis la fin de la guerre. C'est en étroit contact avec les organisations économiques de notre pays, notamment avec le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie à Zurich, et avec notre mission diplomatique à Tokio que nous avons cherché à rencuer les relations commerciales existant avant la déflagration mondiale et à recréer les bases indispensables à la reprise de nos exportations. Jusqu'ici, ces efforts ont été absolument vains, nul résultat positif - si l'on fait abstraction des importations japonaises en Suisse qui se sont régulièrement développées - n'ayant pu être obtenu par la voie diplomatique que nous avons choisie, tant à Tokio, qu'à Washington. Nos efforts n'en continuent pas moins pour autant et nous espérons malgré tout arriver, comme en ce qui concerne l'Allemagne occidentale occupée, où la situation est analogue, à un arrangement satisfaisant.

Di 49/362

24. Aug. 1949 Sch

37556

Ay 25. Aug. 1949



- 2 -

Etant donné que le Japon a déjà conclu une série d'accords avec divers pays européens et autres, en vue de régler les échanges commerciaux réciproques, nous avons également examiné s'il convenait d'envisager l'ouverture de négociations relatives à la conclusion d'un arrangement semblable. Pour l'instant, d'entente avec le Vorort, cette solution n'a pas pu être retenue. Nous ne manquerons, toutefois, pas d'y avoir recours, aussitôt que les circonstances permettront d'en espérer un résultat un tant soit peu satisfaisant, soit une amélioration par rapport à l'état présent. Tel ne semble évidemment guère être le cas aujourd'hui.

Le déficit de notre balance commerciale avec le Japon ne laisse naturellement pas de nous inquiéter. Il y a toutefois lieu de considérer l'intérêt qu'il présente toujours pour la Banque nationale suisse du point de vue de sa gestion des dollars. Avant de chercher à le réduire en réactivant éventuellement l'obligation de versement à la Banque nationale découlant de l'ACF du 14 août 1945 (instituant des mesures provisoires pour le règlement des paiements entre la Suisse et le Japon et toujours en vigueur, quoique pratiquement jamais appliqué au paiement des importations japonaises en Suisse), ce qui en l'état actuel des choses aurait infailliblement pour effet d'arrêter les importations, nous croyons utile de permettre la conclusion de compensations avec des produits japonais, intéressants pour notre économie nationale, dans l'espoir d'obtenir ainsi - non une contraction - mais une extension dans les deux sens des échanges.

Nous tenant volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire y relatif ou pour appuyer à Tokio des propositions concrètes de compensation, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Département fédéral de l'économie publique  
Division du commerce:

Copie à: Monsieur le Ministre Hotz, L'rat. Kappeler, Eidg. Politisches  
Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie,  
Zurich, Dept. Bern.  
Office suisse de compensation, Zurich,  
Sch, V.